

● (1650)

Quand on songe aux Canadiens d'origine japonaise et à la crise d'octobre 1970, on aurait cru vraiment avoir appris certaines leçons. Il est si facile d'invoquer un état d'urgence nationale pour fouler aux pieds les libertés et les droits personnels. Je crois qu'un pays qui chérit sa tradition démocratique, ses libertés et les libertés civiles personnelles devrait veiller, en se portant à la défense de ces libertés, à ne pas priver ses propres citoyens et d'autres des leurs. Voilà pourquoi je répète qu'il faut faire preuve d'une grande prudence. Quand surgit un état d'urgence, il y a une énorme lame de fond provoquée par l'opinion publique de la majorité qui réclame une action rapide et décisive. Ils sont sages les législateurs et les gouvernements qui peuvent résister et affirmer qu'il faut songer à protéger les droits et les libertés de la personne.

Nous avons entendu tantôt le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) dire comment durant la crise d'octobre, 80 p. 100 de la population voulait qu'on prenne des mesures. Les législateurs ont certes eu du mal à y résister. Somme toute, nous sommes des hommes politiques. Nous lisons notre courrier et quand 80 p. 100 de nos électeurs nous disaient qu'il fallait réprimer ces actes de violence au Québec et agir rapidement en appliquant la Loi sur les mesures de guerre, il était fort difficile de défendre ses propres opinions et ses principes.

**M. Benjamin:** Face à l'hystérie.

**M. de Jong:** Comme l'a dit mon collègue de Regina-Ouest (M. Benjamin) «face à l'hystérie».

En prenant la parole aujourd'hui à propos du projet de loi C-77, je veux rendre hommage aux députés. Je crois comprendre qu'il y avait des membres du parti conservateur qui éprouvaient des doutes, que le chef de l'opposition ainsi que de nombreux ministériels éprouvaient à ce moment-là de graves appréhensions quant à cette mesure. Un grand nombre de mes collègues du Nouveau parti démocratique ont pu, face à cette hystérie, prendre la parole et s'opposer aux mesures qui étaient prises, ce qui était une position tout à fait non partisane. J'espère que nous tous, en tant que législateurs, aurons dans l'avenir le courage de faire preuve de sagesse, si des situations comme celle-ci se reproduisent jamais.

J'exhorte le gouvernement à examiner les amendements au projet de loi de façon que lorsque celui-ci sera adopté par la Chambre, il ait l'appui de tous les députés.

**M. Prud'homme:** Madame la Présidente, j'ai écouté avec beaucoup d'attention mon estimé collègue qui vient de parler. Il est toujours très difficile de parler d'un sujet qui remonte aussi loin dans le temps. Je conviens avec le député qu'il a fallu beaucoup de courage pour voter contre cette mesure et que, face à l'hystérie, il est toujours difficile de prendre une décision. Mais je dois lui rappeler que ces événements avaient lieu dans la province du Québec, de sorte que les Québécois se trouvaient au coeur de ces troubles qui ne dataient pas de la veille. Je suis heureux d'être encore ici aujourd'hui parce que cela a été un débat incroyable. Je l'admets, et c'était une terrible décision à prendre.

### Mesures d'urgence—Loi

Je n'ai pas relu depuis le discours que j'ai prononcé en 1970 mais je crois que je pourrais le répéter aujourd'hui. Je ne m'occupais pas de la vie étudiante à l'époque; j'étais d'une certaine façon un chef de file dans de nombreuses universités. Je songeais à l'Université Kent. Mon collègue le sait fort bien. Cette université connaissait une rébellion des jeunes, une rébellion légitime. J'étais un protecteur des Américains déserteurs ou réfractaires. Beaucoup de livres écrits aux États-Unis mentionnent ce que j'ai fait à cette époque. Je n'ai donc de leçon à recevoir de personne pour avoir pris une décision difficile à cette époque.

Je ne sais pas si les députés connaissent le 22<sup>e</sup> régiment au Québec, mais c'est à ce régiment que la tâche a été confiée. Je craignais que si un étudiant de ma province s'en prenait aux militaires, quelqu'un pourrait être tué. Je répète que ce fut un supplice terrible pour moi et pour d'autres personnes. J'avais un choix à faire en tant que député. J'avais le devoir d'empêcher que l'irréparable se produise sans savoir s'il se produirait. Si je n'avais rien fait et si l'irréparable s'était réalisé, je l'aurais regretté éternellement. C'est le supplice que beaucoup de députés ont dû subir à cette époque. Nous ne saurons jamais en notre conscience si nous avons raison. Même si cela leur répugnait, certains d'entre nous ont voté selon leur conscience en faveur de la Loi sur les mesures de guerre parce qu'ils pensaient ainsi prévenir l'irréparable.

J'ajouterais ceci avant de terminer. Un membre de ma famille a participé à l'assemblée des jeunes qui s'est tenue au centre Paul Sauvé. On les incitait à descendre dans la rue. Ma parente m'a appelé et m'a dit qu'ils étaient sur le point de manifester dans les rues. Elle était convaincue qu'il se passerait quelque chose de terrible. J'ai donc voté pour la mesure.

Le député a eu l'amabilité de reconnaître que certains ont voté pour la loi avec répugnance, mais j'ai constaté que tous les députés québécois ont alors voté en faveur de cette mesure.

**M. de Jong:** Pourrais-je avoir une minute avant que nous disions qu'il est 5 heures, madame la Présidente?

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** Le député de Regina-Est.

**M. de Jong:** Je remercie de ses observations mon collègue, le député de Saint-Denis. Je comprends son émoi et les difficultés auxquelles il a fait face comme beaucoup d'autres à cette époque. Je me rappelle moi aussi la crise d'octobre 1970. Je travaillais au sein d'un organisme de jeunesse à Vancouver. Le maire de la ville, Tom Campbell, voulait imposer la Loi sur les mesures de guerre contre le Georgia Strait, contre l'organisme où je travaillais, appelé Kool-Aid, et contre de nombreuses autres personnes. Si Tom Campbell et d'autres du même acabit avaient disposé du pouvoir que donnait la Loi sur les mesures de guerre, ils auraient fait jeter en prison des centaines de jeunes militants au sein d'organismes légitimes et démocratiques. Cela m'a montré quel tort énorme le pouvoir entre de mauvaises mains aurait pu causer à la démocratie, à la liberté et aux droits des Canadiens ordinaires.